

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2018-08

Approbation du PV de l'AG du 04 juillet 2018

| | |
|--|------------|
| Membres présents Soit Nombre de voix représentées | 125 448 |
| Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées | 28 113 |
| Nombre de voix « Présents + pouvoirs » | 561 |
| Ayant pris part au vote : 561 voix exprimées Pour : 561 Contre : / | |

Conformément à l'article 12-V de la convention constitutive, la règle de quorum ne s'applique pas à cette Assemblée générale.
L'Assemblée peut valablement délibérer.
(561 voix sont présentes sur 639)

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 11 juillet 2018 à 18h30 à Langres sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°5 publié en date du 13/06/2018;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juillet 2018 ;

Deux remarques sont faites en séance :

- **Marie-Christine Blondelle** : Elle représente l'association SEGUSIA mais aussi la commune de Favrolles (52), ce dernier point doit être ajouté au PV.
- **Roger Gony** : Le quorum n'a pas été atteint, il souhaite que la raison soit indiquée dans le PV « La majorité des membres a été empêchée de se rendre sur le lieu de l'AG du fait des barrages sur les routes d'accès »

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 04 juillet 2018 ainsi modifié.

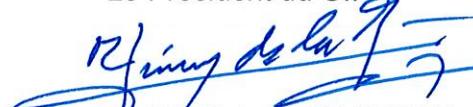
Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 12/07/2018

Le Commissaire du Gouvernement

18 JUIL. 2018

Le Président du GIP


Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

18 JUIL. 2018



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Assemblée générale du GIP
04 juillet 2018
VANVEY

Etaient présents:

M. Joël Bourgeot, sous préfecture de Montbard,
M. Régis MICHON, Office national des forêts - délégation territoriale Bourgogne / Champagne-Ardenne,
M. Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Commune de Montigny sur Aube,
M. Dominique BARTHELEMY, syndicat des forestiers privés
Mme Marie-Claude LAVOCAT Commune de Chateauvillain
M. Guillaume LIPPIELLO, Pierre de Bourgogne
Mme Marie-Christine BLONDELLE, Association Ségusia et commune de Faverolles.
M. Daniel HARNET Commune de Saint Germain le Rocheux
M. Philippe VINCENT Commune de Vanvey
M. Albert VARE Commune de Bussieres
M. François Xavier LOUCHET Commune d'Echalot
M. Jean Michel MARS Communauté de communes du Pays Chatillonnais
M. Gilles PETIT Commune de Villiers le Duc
M. Marcel VERNEVAUT Commune de vOulaines les Templiers
M. Laurent SCHEMBRI Commune de Faverolles les Lucey
M. Eric TRIBOULET Commune de Colmier le Haut

Personnes excusées ayant donné pouvoir :

M. François SAUVADET pouvoir à M-C LAVOCAT
M. Nicolas LACROIX pouvoir à M-C LAVOCAT
M. Claude MARCOS pouvoir à Albert VARE
Mme Françoise SPILLMAN pouvoir à Marcel VERNEVAUT
M. Eric LACOMBE pouvoir à Marcel JURIEEN de la GRAVIERE
Mme Patricia ANDRIOT pouvoir à Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Personnes associées

Hervé PARMENTIER, Directeur du GIP ; Jérôme BREGAND, agent comptable du GIP et le personnel du GIP.

Le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Il constate que le quorum n'est pas atteint (222/639 voix) La majorité des membres a été empêchée de se rendre sur le lieu de l'AG du fait des barrages sur les routes d'accès.

Il déclare l'Assemblée générale levée et indique qu'elle sera de nouveau convoquée sous quinze jours conformément à la convention constitutive.

La séance est levée à 18h52.

Le secrétaire

Hervé PARMENTIER

Le Président

Marcel JURIEEN de la GRAVIERE